

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	39
Absentes	6

Délibération n°2022-03-07-MDC
Attribution d'une subvention exceptionnelle
pour aider les populations ukrainiennes
suite à l'invasion russe

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE

des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Délibération n°2022-03-07-MDC

Attribution d'une subvention exceptionnelle
pour aider les populations ukrainiennes
suite à l'invasion russe

LE CONSEIL,

VU le budget de la Commune, le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1 alinéa 2,

CONSIDERANT que l'invasion de l'Ukraine par la Russie génère des besoins humanitaires massifs (victimes civiles, dégâts portés aux infrastructures civiles, déplacement de réfugié.e.s sur les zones frontalières)

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay-sous-Bois, fidèle à sa tradition de solidarité et d'entraide, ne peut rester indifférente au sort des populations ukrainiennes impactées par ce conflit

CONSIDERANT qu'il est essentiel de contribuer à aider les populations ukrainiennes et de prendre part au mouvement de solidarité internationale,

CONSIDERANT que la ville de Fontenay-sous-Bois souhaite s'engager en privilégiant des opérateurs disposant de savoir-faire spécifiques liés à la mise en œuvre d'aide d'urgence en situation de conflits et de gestion de crise humanitaire

SUR AVIS de la Commission des Finances,

DECIDE

A L'UNANIMITE

Article 1 : Le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour venir en aide aux populations impactées par ce conflit

Cette somme sera allouée selon la répartition suivante :

- une aide de 2 500 € à la Croix Rouge
- une aide de 2 500 € au Secours Populaire

Article 2 : L'inscription des crédits au budget 2022, article 65.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en Préfecture
Val-de-Marne

le 22 MAR. 2022

Publication

le 22 MAR. 2022

Notification

le

Certifié exécutoire
Le Maire,



Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire